Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0347-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 OCTOBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0347**

Objet : Reconstruction de la médiathèque intercommunale Jean Pellerin à Pontcharra : précisions relatives au programme et éléments financiers

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 50
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 24
Pour : 63
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

23 OCT. 2025

et publié le

23 OCT. 2025

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 20 octobre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 14 octobre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Karim CHAMON à Régine MILLET, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Françoise MIDALI à Martine KOHLY, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0347-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Vu la délibération communautaire n° DEL-2019-449 du 16 décembre 2019 relative à l'opération de revitalisation du territoire ;
Vu la délibération communautaire n° DEL-2020-365 du 14 décembre 2020 relative au Plan Lecture Publique : avenant n°1 à la convention socle avec le Département de l'Isère pour le soutien des réseaux de bibliothèques ;
Vu la délibération communautaire n° DEL- 2022-0213 du 27 juin 2022 relative au Réseau de lecture publique - Signature du contrat Territoire Lecture ;
Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0052 du 20 mars 2023 adoptant « le Projet culturel scientifique éducatif et social » (PCSES) du réseau des bibliothèques ;
Vu la délibération communautaire n° DEL-2024-0216 du 24 juin 2024 relative à la création d'une artothèque intercommunale ;
Vu la délibération communautaire n° DEL-2025-004 du 17 février 2025 relative au lancement de l'opération de reconstruction de la médiathèque intercommunale Jean Pellerin à Pontcharra ;

Dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture, adopté le 27 juin 2022 et renouvelé le 29 septembre 2025 avec le Ministère de la Culture, et du Plan Lecture 2020-2026 signé avec le Département de l'Isère, la communauté de communes s'est engagée à reconstruire la médiathèque intercommunale tête de réseau de Pontcharra. Cette opération constitue l'une des priorités de la politique intercommunale de lecture publique. La délibération communautaire n° DEL-2025-004 du 17 février 2025 a confirmé ce principe, en intégrant également l'artothèque intercommunale et l'Espace France Services dans le futur projet.

Afin de préciser les contours techniques et financiers de l'opération, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée à Archigram. Elle a permis de confirmer la pertinence de l'option de démolition puis reconstruction, d'affiner les surfaces nécessaires à chaque service, d'établir une programmation fonctionnelle et de consolider l'évaluation budgétaire.

Le futur équipement sera reconstruit sur le site de l'actuelle médiathèque, dont le bâtiment, datant de 1996, est trop exigu, non conforme aux normes personnes à mobilité réduite (PMR), vétuste et énergétiquement défaillant. La réhabilitation serait trop coûteuse et ne permettrait pas d'atteindre les objectifs fixés en matière d'accueil des publics et de performance énergétique fixée par la règlementation environnementale 2020.

Le projet prévoit une surface dans œuvre (SDO)de 2 300 m² (dont 2 089 m² de surfaces utiles), pour un coût prévisionnel consolidé de 8 056 631 € HT (valeur 2025 hors révision des prix), démolition comprise. Le financement sera établi sur la base des surfaces dédiées à la médiathèque, soit 1 871 m², permettant de solliciter des subventions auprès du Ministère de la Culture et du Département de l'Isère, pour un taux maximal attendu de 60 % HT, calculé sur 1871 m² (voir annexe). Ce financement pourra être complété par d'autres partenaires, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur le volume de l'Espace France service, le solde restant à la charge de la communauté de communes.

Ce nouvel équipement répondra aux engagements pris par la CCLG en matière de lecture publique et de revitalisation du centre-ville, en proposant un pôle culturel et social moderne, accessible et énergétiquement performant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0347-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Compte tenu de l'importance du projet pour le territoire, de l'opportunité de créer un pôle de services publics culturels et sociaux à Pontcharra et du soutien financier estimé pour ce projet, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'amender la délibération communautaire n° DEL-2025-004 du 17 février 2025 par les précisions apportées sur le programme de l'opération et sur la consolidation des éléments financiers,**
- **De valider les éléments consolidés issus de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de démolition et reconstruction de la médiathèque intercommunale, comprenant également l'artothèque et l'Espace France Service ; sous réserve du montage financier du projet eu égard à l'obtention des subventions sur la surface dédiée à la médiathèque,**
- **D'inscrire les crédits correspondants au PPI 2027-2029, et de mobiliser l'ensemble des partenaires financiers,**
- **De l'autoriser à signer tous les actes et pièces afférents concernant la construction et le fonctionnement de cet équipement intercommunal.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 20 OCT. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de Communes Le Grésivaudan - (Isère) - Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0347-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0347-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Reconstruction de la médiathèque intercommunale Jean Pellerin à Pontcharra : précisions relatives au programme et éléments financiers

Plan de financement de la MTRP - valeur 2025 (hors révision des prix)

Calcul Surface de la médiathèque

Dépenses			recettes		
nature	montants		nature	montants	
	prévus	subventionnable		prévus (hypothèse basse 60%)	prévus (hypothèse haute 70%)
démolition du bâtiment	75 234 €	non		0 €	0
Honoraires	835 749 €	oui		501 449 €	585 024 €
Travaux bâtiment	5 600 909 €	oui	Subvention DRAC : 40%	3 360 545 €	3 920 636 €
Travaux abords & raccordements	162 873 €	non		0 €	0 €
frais annexe	139 226 €	non	Subvention MDI : 30%	0 €	0 €
Aléas et diagnostics	133 189 €	non		0 €	0 €
mobilier	268 693 €	oui		161 216 €	188 085 €
Total	7 215 872 €		Total	4 023 210 €	4 693 745 €
avec la TVA 20%	8 659 046 €				
			Taux	56%	65,05%

Calcul Surface de l'espace France service

Dépenses			recettes		
nature	montants		nature	montants	
	prévus	subventionnable		prévus (hypothèse basse 10%)	prévus (hypothèse haute 20%)
démolition du bâtiment	8 766 €	oui		877 €	1 753 €
Honoraires	97 377 €	oui		9 738 €	19 475 €
Travaux bâtiment	652 591 €	oui		65 259 €	130 518 €
Travaux abords & raccordements	18 977 €	non	DETR/DSIL	0 €	0 €
frais annexe	16 222 €	partielleme		1 622 €	3 244 €
Aléas et diagnostics	71 €	oui		7 €	14 €
mobilier	15 518 €	non		0 €	0 €
Total	809 523 €		Total	77 503 €	155 006 €
avec la TVA 20%	971 428 €				
			Taux	10%	19,15%

Calcul opération

Dépenses			recettes		
nature	montants		nature	montants	
	prévus	subventionnable		prévus (hypothèse basse 60% + 10% DETR)	prévus (hypothèse haute 70% + 20% DETR)
démolition du bâtiment	84 000 €	partielleme		877 €	1 753 €
Honoraires	933 126 €	oui		511 187 €	604 499 €
Travaux bâtiment	6 253 500 €	oui	Subvention DRAC : 40%	3 425 804 €	4 051 154 €
Travaux abords & raccordements	181 850 €	non		0 €	0 €
frais annexe	155 448 €	non	Subvention MDI : 30%	1 622 €	3 244 €
Aléas et diagnostics	148 707 €	non		0 €	14 €
mobilier	300 000 €	oui		180 000 €	210 000 €
Total	8 056 631 €		Total	4 119 490 €	4 870 666 €
avec la TVA 20%	9 667 957 €				
			Taux	51%	60,46%